**EPU34**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de Saint-Marin**

**6 novembre 2019**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue les mesures constructives prises par Saint-Marin depuis le dernier EPU dans un certain nombre de domaines, notamment les lois visant à protéger les personnes handicapées et à faciliter leur intégration sociale, ainsi que l’interdiction des châtiments corporels et autres mesures de protection des enfants.

Le Canada salue également l’adoption par Saint-Marin d’une interdiction constitutionnelle de la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et d’un projet de loi légalisant les unions de conjoints de même sexe, ainsi que du leadership de Saint-Marin dans la lutte contre la désinformation et les fausses nouvelles.

Le Canada formule les recommandations suivantes à Saint-Marin :

1. Adopter une législation antidiscrimination plus stricte, ciblant en particulier la discrimination fondée sur la race, l’origine ethnique ou la langue, et prendre des mesures pour accroître l’éducation et l’information afin d’encourager la diversité et l’inclusion.
2. Ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.